



# Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5885<sup>e</sup>** séance

Vendredi 2 mai 2008, à 12 h 5

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Sir John Sawers . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Sangqu
	Belgique . . . . .	M. Verbeke
	Burkina Faso . . . . .	M. Koudougou
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Khalilzad
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Lacroix
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Panama . . . . .	M. Suescum
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

## Ordre du jour

La situation au Myanmar

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-32637 (F)



*La séance est ouverte à 12 h 5.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2008, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'avril 2008. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Kumalo pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Myanmar**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme ses déclarations du 11 octobre et du 15 novembre 2007 et toutes les attentes qu'il y a exprimées.

Le Conseil prend note de ce que le Gouvernement du Myanmar a annoncé la tenue d'un référendum sur un projet de constitution en

mai 2008 et d'élections en 2010. Le Conseil note également que le Gouvernement du Myanmar s'est engagé à faire en sorte que ce référendum soit libre et régulier. Le Conseil souligne qu'il faut que le Gouvernement du Myanmar établisse des conditions et crée une atmosphère favorables à un processus sans exclusive et crédible, avec notamment la pleine participation de tous les acteurs politiques et le respect des libertés politiques fondamentales.

Le Conseil réaffirme son soutien sans faille à la mission de bons offices du Secrétaire général et exprime sa satisfaction de l'action menée par son Conseiller principal, M. Ibrahim Gambari. Le Conseil encourage le Gouvernement du Myanmar et toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil se félicite du rôle important que les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est continuent de jouer en soutien à la mission de bons offices des Nations Unies.

Le Conseil affirme son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Myanmar et, dans ce contexte, réaffirme que l'avenir du Myanmar est entre les mains de son peuple tout entier.

Le Conseil reste saisi de la question. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/13.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 10.*